

# Campagne équipement de travail

## *Bilan Grand Est*

# Ciblage de la campagne

## Ciblage des équipements

Les chariots automoteurs à conducteur portés

Les engins de terrassement : pelle, mini-pelle, chargeuse, mini chargeuse, compacteur

Les tracteurs agricoles et forestiers équipés d'un chargeur frontal

**Secteur d'activité** : pas de ciblage déterminé mais des secteurs plus concernés : BTP ; Transport/Logistique ; Industrie ; Agriculture/Forêt

## Publics particuliers

Les **jeunes** : manque d'expérience et méconnaissance de l'environnement

Les **intérimaires** : plus vulnérables aux AT que l'ensemble de la population salariée

Les **salariés des loueurs d'équipements** : adaptation à l'environnement de travail et aux risques du lieu

Les **travailleurs détachés** : barrière de la langue, adaptation à l'environnement et à la réglementation française

# Les points juridiques

**Les règles de circulation** : dispositions relatives aux équipements mobiles, aménagements des locaux de travail, dispositions applicables aux chantiers du BTP/forestiers, aux établissements relevant des mines et carrières ;

**Les vérifications périodiques** : arrêtés applicables aux équipements ciblés, suites apportées par l'employeur ;

**L'autorisation de conduite** : les trois éléments constitutifs de cette autorisation (formation, aptitude médicale, information/instructions), et dispositions spécifiques à certains équipements (permis de conduire).

*Les dispositions retenues sont celles qui relèvent de la partie « utilisation des équipements de travail » (titre II du livre 3 de la partie 4 du code du travail), à l'exclusion des dispositions relatives à leur conception.*

Données générales

Nationales

## **Interventions et suites :**

- 5 520 contrôles (62% au sein d'établissements et 37% sur des chantiers)
- 4 573 établissements distincts (380 000 salariés suivant nos estimations)
- 6 453 suites (93% lettres d'observations, 2% mises en demeure, 1% PV)

## **Sur la base des questionnaires remontés par les agents :**

- 8 442 équipements de travail
- 11 036 conducteurs ont été concernés par les contrôles réalisés par les agents dans le cadre de la campagne.

## **Secteurs les plus visés (% du total des établissements contrôlés) :**

- Construction (39,5%)
- Commerce et de la réparation auto/moto (20%)
- Industrie manufacturière (12%)

- Tous secteurs confondus, les établissements de **moins de 10 salariés** représentent **24,8%** des établissements contrôlés
  
- Dans le secteur de l'agriculture, les établissements de **moins de 10 salariés** représentent **66%** des établissements contrôlés

Secteur d'activité de l'établissement	Moins de 10 salariés	De 10 à 49 salariés	De 50 à 249 salariés	De 250 à 1000 salariés	Plus de 1000 salariés
F - Construction	24,9%	42,5%	26,9%	4,8%	0,8%
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	22,6%	39,1%	29,8%	7,8%	0,7%
C - Industrie manufacturière	11,1%	35,1%	40,7%	10,8%	2,3%
H - Transports et entreposage	17,7%	38,6%	38,2%	5,0%	0,5%
N - Activités de services administratifs et de soutien	40,7%	35,4%	18,6%	4,4%	0,9%
A - Agriculture, sylviculture et pêche	66,1%	23,9%	9,2%	0,9%	0,0%
<b>Total général (Tous les secteurs)</b>	<b>24,8%</b>	<b>39,2%</b>	<b>28,9%</b>	<b>6,1%</b>	<b>1,0%</b>

# Evaluation des risques (DUERP, PPSPS, PGC...)

- Moins de la moitié (49%) des documents étaient conformes (évaluation de l'ensemble des risques liés à l'utilisation des équipements de travail mobiles et de levage)
- Dans 10% des cas, le document n'existait pas (8% pour le DUERP)

Le secteur de la **construction** se démarque par l'importance de l'absence de DUERP (17%)

Le secteur de **l'agriculture, sylviculture et pêche** se distingue par l'absence d'évaluation des risques liés à l'utilisation des équipements dans le DUERP (14%)

# Circulation

64% des employeurs contrôlés n'avaient pas mis en place des mesures de prévention **totalemment** adaptées.

- Le secteur du commerce présente le plus faible taux de respect de ces obligations
- Le secteur de la construction est celui dans lequel ces mesures sont le plus souvent présentes

# Autorisation de conduite

**26% des salariés vus lors des contrôles ne disposaient pas d'autorisation de conduite**

Secteurs d'activité dans lesquels le taux des salariés ne disposant pas d'une autorisation de conduite est le plus élevé :

- Agriculture (47%)
- Construction (35%)
- Activité de services administratifs (31%)
- Industrie manufacturière (28%)

# Vérifications générales périodiques (VGP)

**23% des équipements contrôlés n'ont pas fait l'objet d'une VGP**

Lorsque la VGP a été faite, elle n'est **pas complète dans 2/3 des cas**

Les établissements appartenant au secteur de l'**agriculture** présentent généralement, par rapport aux autres secteurs, le plus fort pourcentage d'équipements n'ayant pas fait l'objet de VGP (42%)

Si les établissements appartenant au secteur de la **construction** présentent une part d'équipements n'ayant pas fait l'objet de VGP légèrement supérieur à la moyenne (27%), ces dernières sont cependant généralement plus qualitatives (52% de ces VGP étaient complètes)

Les établissements appartenant aux secteurs de l'**industrie manufacturière, des transports et de l'entreposage et du commerce** présentent une plus faible qualité des VGP (VGP respectivement complets dans 13%, 15% et 18% des contrôles réalisés)

## **Concernant le contenu des rapports et suite apportées par l'employeur :**

- 31% rapports de vérification contenaient des observations (réserves)
- 59% des rapports contenant des observations n'ont pas fait l'objet d'un traitement complet par les employeurs

## **Problématiques des chariots :**

Faible taux de vérification complète (13%) et les observations faites par le vérificateur sont moins prises en compte par l'employeur pour les chariots que pour les autres équipements

Phase préparatoire

Sensibilisation /  
Information Grand Est

## ❑ Niveau régional

Des réunions d'information sur la campagne ont été organisées à destination :

- Des partenaires sociaux
- Des partenaires de la prévention (OPPBT, CARSAT, MSA, SPST...)
- D'établissements d'enseignement professionnel

## ❑ Niveau départemental

Certaines DDETS ont également relayé des informations sur la campagne lors de réunions ou par le biais de l'envoi de courriers (ex : entreprises de terrassement)

Des échanges préalables ont été organisés avec certains parquets

Phase de contrôle

Bilan Grand Est

# Généralités

- **466 contrôles** ont été réalisés par les services de l'Inspection du Travail dans le cadre de cette campagne
- Principaux secteurs visés :
  - ✓ Construction : 33%
  - ✓ Industries manufacturières : 20%
  - ✓ Commerce et réparations auto et moto : 17%
  - ✓ Transports et entreposage : 12%
  - ✓ Agriculture : 6%

# Thématique de l'évaluation des risques

Les trois principaux documents contrôlés relatifs à l'évaluation des risques liés à l'utilisation des équipements de travail sont :

- ✓ PPSPS
- ✓ PGC
- ✓ DUERP

Suites apportées :

90 lettres d'observations au total ont été adressées  
1 PV a été rédigé (DUERP).

### Focus sur le PPSPS :

	PPSPS	%
Oui	37	67%
Oui, partiellement	9	16%
Non	3	5%
Pas de document	6	11%
<b>Total général</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>

### Focus sur le PGC :

	PGC	%
Oui	31	70%
Oui, partiellement	7	16%
Non	2	5%
Pas de document	4	9%
<b>Total général</b>	<b>44</b>	<b>100%</b>

### Focus sur le DUERP :

	DUER	%
Oui	121	62%
Oui, partiellement	54	28%
Non	9	5%
Pas de document	11	6%
<b>Total général</b>	<b>195</b>	<b>100%</b>

## Circulation des équipements de travail (matérialisation, dimension/inclinaison des voies, état des sols)

**234 points de contrôle** ont porté sur les mesures de prévention relatives aux conditions de circulation des équipements de travail :

- ✓ Pris en compte totalement par l'employeur : 42%
- ✓ Pris en compte partiellement par l'employeur : 44%
- ✓ Pas pris en compte par l'employeur : 15%

### **Suites apportées par l'IT :**

- Matérialisation des voies : 100 lettres d'observations, 6 mises en demeure préalables à PV et 1 PV
- Dimension / inclinaison des voies de circulation : 54 lettres d'observations, 4 mises en demeure préalables à PV et 1 PV
- Etat des sols : 40 lettres d'observations, 2 mises en demeure préalables à PV et 1 PV

# Autorisation de conduite

**234 points de contrôle** ont porté sur l'existence d'une autorisation de conduite. Au total, **2 677 travailleurs** ont été concernés par ce point de contrôle.

## Suites apportées par l'IT :

- ✓ Existence de l'autorisation de conduite : 68 Lettres d'observations et 1 PV
- ✓ Connaissance des lieux et instructions des travailleurs : 34 lettres d'observation et 1 PV
- ✓ Aptitude médicale : 38 lettres d'observations
- ✓ Formation à la conduite du salarié : 37 lettres d'observations et 1 PV
- ✓ Contrôle de connaissances et savoir-faire : 34 lettres d'observations et 2 PV

# Vérfications Générales Périodiques (VGP)

**229 points de contrôle** ont porté sur cette thématique.

Au total : **1490 équipements de travail** ont été concernés :

- ✓ 1181 chariots automoteurs à conducteur porté
- ✓ 207 engins de chantier
- ✓ 102 tracteurs (accessoires de levage)

➤ **Sur la réalisation des VGP**

**1225 équipements** ont fait l'objet d'une VGP mais **seulement 294 ont fait l'objet d'une VGP complète**

Près de **18% des équipements de travail visés n'ont pas fait l'objet de VGP**

Suite de l'IT : 51 lettres d'observations et 1 PV

➤ **Sur la levée des observations contenues dans les VGP**

495 rapports mentionnaient des observations à lever.

Dans 222 situations, l'employeur a levé les observations mentionnées.  
**Dans 55% des cas, l'employeur n'a pas levé les observations.**

Suite de l'IT : 31 lettres d'observations et 1 PV

Evaluation nationale

Impact contrôles

- Concernant l'évaluation de l'impact de l'action du SIT, elle ne peut être totalement établie dans la mesure où, selon les sujets, dans 30 à 60% des situations, les suites données par l'employeur étaient inconnues au moment de la remontée d'information.
- Toutefois, les retours dont nous disposons font état d'un très faible pourcentage de non mise en conformité/non régularisation suite à l'action des services (entre 3 à 6%).
- Aux regards des résultats obtenus, l'impact de la campagne sur les entreprises semble donc réel et significatif.